

Viser le ZÉRO enfouissement



SOMMAIRE

Édito p.03

Panorama en chiffres p.04

01

DES PARTENARIATS INNOVANTS
POUR ACCÉLÉRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Échanger et mobiliser p.07

Innover et partager p.10

Organiser et optimiser p.14

02

UN BUDGET MAÎTRISÉ
POUR FAIRE FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX

Comptes sociaux p.17

03

2018/2023
« VISER LE ZÉRO ENFOUISSEMENT »

p.21



2017, UNE ANNÉE CHARNIÈRE ET DÉCISIVE

Dernière année de notre premier agrément, 2017 est à la fois une année charnière et une année décisive. Charnière parce qu'elle a vu notre organisation se consolider, nos volumes croître et nos objectifs se réaliser. Décisive, parce que c'est au cours de ces douze mois que nous avons posé les bases de notre prochain agrément et élaboré notre stratégie. Celle qui nous permettra de viser le ZÉRO enfouissement des meubles et matelas usagés, à l'horizon de la fin de ce deuxième agrément.

À fin 2017, plus de la moitié des déchèteries publiques équipables bénéficient d'une benne dédiée aux meubles usagés gérée par Éco-mobilier, les autres déchèteries publiques étant soutenues financièrement. Cette performance augure d'un déploiement opérationnel complet d'ici à 2019. Les engagements pris il y a 5 ans ont donc été tenus. Tout comme nos objectifs de volume et de valorisation ont été remplis. Avec plus de 530 100 tonnes de meubles usagés collectés fin 2017, dont 93 % ont été valorisées ou recyclées, pour un objectif de 80 %. Ces objectifs de valorisation, nous les avons tenus alors que les volumes ont considérablement augmenté en 2017.

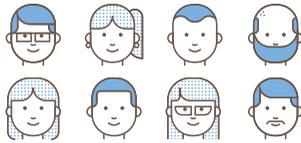
Notre volonté peut être résumée par le souhait d'aller plus loin, ensemble. Plus loin dans les débouchés, les matériaux et l'innovation pour le recyclage. Plus loin dans les services et l'innovation pour le consommateur. Aller plus loin dans les débouchés c'est aider les opérateurs de traitement des déchets à investir dans la filière et notamment dans la préparation des matières. Mais c'est aussi inciter les fabricants à incorporer davantage de matières recyclées dans leurs produits. C'est faire évoluer la réglementation pour que le bois d'ameublement soit accepté comme combustible dans les chaufferies comme dans l'industrie. Et c'est, enfin, accélérer l'innovation grâce à des appels à projets pour le recyclage des mousses et des bois.

Aller plus loin dans les services, c'est toujours mieux connaître notre marché et les consommateurs. C'est savoir ce qu'ils gardent, ce qu'ils renouvellent, ce qu'ils stockent, ce qu'ils donnent et ce qu'ils jettent, et comment; ce qui leur manque, ce qu'ils veulent savoir et ce qu'ils comprennent, pour pouvoir leur proposer les services adéquats et leur faciliter la vie.

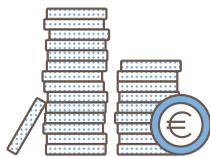
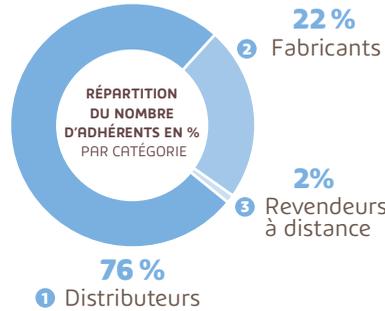
Sur tous ces sujets, nous avons commencé à agir en 2017 et ils seront notre priorité dès 2018. Car en tant qu'acteur à part entière de l'économie circulaire, nous avons à cœur de fédérer toutes les parties prenantes, collectivités territoriales, opérateurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire et l'ensemble des citoyens autour de notre projet, de notre engagement, de notre raison d'être : la fin de l'enfouissement du mobilier usagé.

Dominique MIGNON, Directrice générale d'Éco-mobilier

LA MISE EN MARCHÉ DES MEUBLES

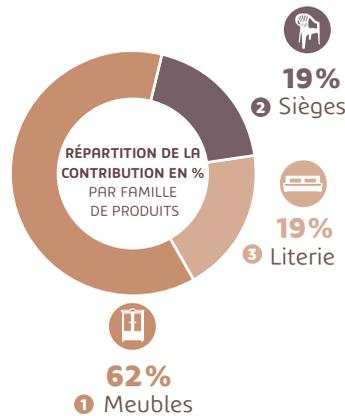


6 166
adhérents



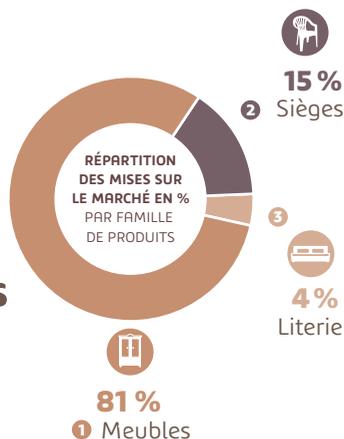
161,3
millions d'euros
de contributions

EN 2017



240
millions d'éléments
d'ameublement

MIS SUR LE MARCHÉ



LA COLLECTE

TONNAGE COLLECTÉ

530 100

COLLECTÉES
PAR ÉCO-MOBILIER



POINTS DE COLLECTE

4 038 points

2 394



COLLECTIVITÉS
LOCALES

1 253



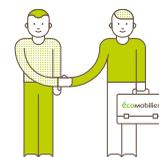
PROFESSIONNELS

CONTRATS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

574 contrats

COUVRANT 62 MILLIONS D'HABITANTS

SOIT PLUS DE 9 HABITANTS SUR 10

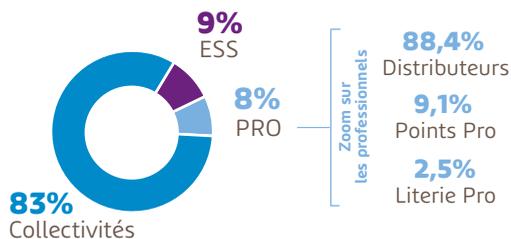


EN CHIFFRES



OPÉRATIONNELLEMENT

tonnes de meubles usagés



de collecte

391



ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



LE RECYCLAGE, LA VALORISATION ET LA RÉUTILISATION

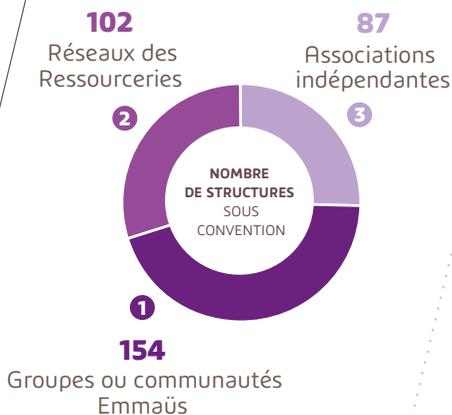
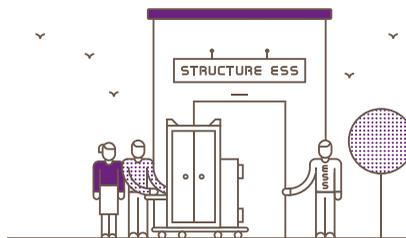


PERFORMANCE DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION*



* Performance relative au tonnage traité opérationnellement par Éco-mobilier

RÉUTILISATION ET RÉEMPLOI



**DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement



DES PARTENARIATS
INNOVANTS
POUR ACCÉLÉRER
**L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE**

ÉCHANGER ET MOBILISER

Parce que l'économie circulaire ne va pas de soi et que les objectifs ne seront atteints que si tout le monde y met du sien, Éco-mobilier est allé à la rencontre des consommateurs et des citoyens comme des entreprises en 2017. En commençant par les écouter, via des enquêtes pour comprendre comment ils achètent leurs meubles, ce qu'ils en font quand ils n'en veulent plus et quels services ils attendent, mais aussi mieux connaître les détenteurs professionnels, pour pouvoir ajuster son offre. Dans le même temps et pour les inciter à passer à l'action, il les a sensibilisés et incités de façon originale au recyclage. Avec, par exemple, des animations de réalité virtuelle dans toute la France, une campagne digitale à grande échelle et des actions de reprise solidaire organisées par des enseignes.

LITERIE PROFESSIONNELLE

Une étude pour mieux cerner les besoins des acteurs du tourisme

En charge de la collecte et du recyclage des matelas détenus par les professionnels depuis 5 ans, Éco-mobilier a décidé de leur offrir des services spécifiques, notamment dans le tourisme. Ce secteur est en effet le premier gisement de matelas à usage professionnel. Aussi, Éco-mobilier a lancé, en novembre 2017, une étude pour mieux connaître les habitudes de renouvellement. Une enquête où on apprend que les professionnels du tourisme privilégient le don et le réemploi, avec des motivations différentes selon le type d'établissement. Le dépôt en déchèterie ou le recours à un gestionnaire de déchets n'intervient qu'après cette option.

Trois critères conditionnent en effet le choix d'un établissement à la recherche d'une solution pour sa literie usagée : le coût, la distance du point de collecte et les délais de mise en œuvre. Le gisement à collecter se situe principalement :

- dans les campings et les résidences de vacances, qui constituent de « grands ensembles » ;
- dans une cinquantaine de zones, du littoral, de montagne, et dans les grandes villes, qui ont développé une offre touristique importante.

Les facteurs clefs du succès sont notamment le choix de la période de collecte en début de saison et la simplicité du dispositif de collecte proposé.

Autant d'informations dont Éco-mobilier va tirer parti pour personnaliser son offre pour les professionnels du tourisme !



ANIMATION

Viv(r)e le recyclage en réalité virtuelle !



« Impressionnant » ; « On s’y croirait vraiment ! » ; « Très fun » ; « 100 % immersif ! » ; « Très sympa, ludique » ; « Très efficace »... C’est avec enthousiasme que le public a accueilli le film en réalité virtuelle proposé par Éco-mobilier pour sensibiliser les Français au devenir des meubles usagés. Une expérience inédite, lancée en avant-première, le 3 juin 2017, dans les 33 magasins d’IKEA en France, puis déployée à la Foire de Marseille, et enfin reprise dans de nombreuses enseignes, lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et du Mois de l’Économie Sociale et Solidaire.

Facile à déployer, elle repose sur un, deux ou trois animateurs dédiés et formés, munis d’un casque de réalité virtuelle. L’objectif est de proposer aux visiteurs une immersion spectaculaire dans le monde du recyclage, puis de leur expliquer qui est Éco-mobilier, à quoi sert l’éco-participation, comment se débarrasser de son mobilier usagé ou encore ce que deviennent les matériaux recyclés, notamment le bois. Plongés au cœur des opérations, grâce à la réalité virtuelle, ils comprennent non seulement beaucoup mieux le processus de recyclage mais aussi ses enjeux et sa finalité. L’animation a séduit d’emblée, les consommateurs comme les vendeurs, par son côté ludique et instructif.

Près de la moitié des personnes abordées se sont en effet laissées tenter par ce voyage virtuel et ont enfilé le casque. Résultat : surpris par l’ampleur du recyclage des meubles, la plupart ont voulu en savoir plus. Et certains y ont même enfin trouvé la solution pour leurs vieux meubles.

Aussi, Éco-mobilier a reconduit cette animation à la Foire de Marseille, du 22 septembre au 2 octobre. Toujours aussi emballés, les visiteurs ont notamment souligné l’efficacité du film auprès des jeunes. Une personne sur quatre ayant visionné le film avait en effet moins de 20 ans.

Fort de ce succès, c’est dans près de 80 lieux différents qu’Éco-mobilier a déployé la même animation, lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, du 18 au 26 novembre. Près de 11 500 personnes ont ainsi pu être sensibilisées via les 170 animations qui se sont tenues dans les magasins Alinéa, Leroy Merlin et La Redoute Intérieurs, dans les centres commerciaux Domus à Rosny et de Nancy, lors des salons « Talents et Saveurs » à Besançon, « Réinventif » au Havre, la « Foire de la récup’ et du réemploi » dans le Tarn ou encore lors des « Déchets’Tri » mobiles organisées dans les communes de la Métropole Européenne de Lille.



[En savoir plus sur le film en réalité virtuelle présenté en avant-première chez IKEA le 3 juin 2017](#)

[Focus sur la 93^e Foire Internationale de Marseille](#)

[Plus d’informations sur les éditions 2017 de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et du Mois de l’ESS](#)

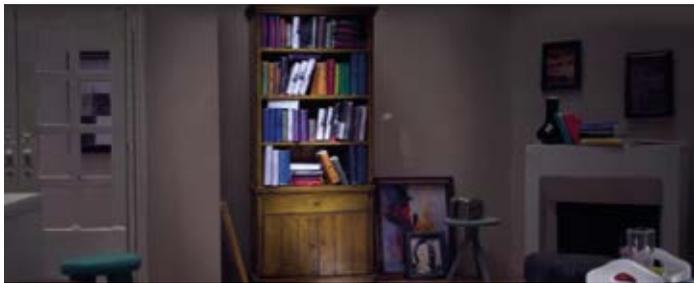
CAMPAGNE DIGITALE

« C'est l'histoire d'une vieille bibliothèque... » aux millions de vues

Douze millions de personnes ont été sensibilisées au recyclage des meubles grâce au film « C'est l'histoire d'une bibliothèque » qu'Éco-mobilier a diffusé dans le cadre d'une grande campagne digitale, en juin et novembre 2017 sur des plateformes comme YouTube, sur Twitter et sur des sites médias. Si la première vague de cette campagne ciblait un public sensible à la cause environnementale, la deuxième vague a, quant à elle, touché une plus large audience, notamment des personnes concernées par ces moments de vie où l'on est susceptible de renouveler son mobilier : déménagement, arrivée d'un enfant, installation à deux, etc. Au cours de cette campagne, Éco-mobilier a également interrogé les utilisateurs de Twitter sur la façon dont ils se débarrassent de leurs meubles et couettes et oreillers usagés. Ces sondages ont remporté un franc succès, démontrant ainsi l'intérêt prononcé du grand public pour le devenir de ces produits.



Découvrez le film « C'est l'histoire d'une bibliothèque »



PROSPECTIVE

EnQuêtes de meubles



Éco-mobilier a réalisé des enquêtes* en 2017 pour mieux comprendre les consommateurs et anticiper leurs attentes. Près de 9 personnes sur 10 se disent intéressées par la collecte de produits usagés en magasins et 3 sur 4 aimeraient en savoir plus sur l'impact environnemental et les matières premières de leurs meubles. Quant aux 3 millions de Français qui déménagent, ils sont 42 % à vouloir conserver leurs meubles ou en faire bénéficier leurs proches, 30 % à les offrir à une association et 20 % à prévoir de les déposer en déchèterie. Attachés au recyclage à 93 %, les Millennials représentent quant à eux un potentiel considérable pour l'économie circulaire.

* Sondage réalisé par Toluna en mai 2017 – « Que font les Français de leurs meubles lors d'un déménagement ? » Sondage réalisé par Toluna en novembre 2017 – « Les meubles font-ils la loi dans le couple ? » Étude Ifop, décembre 2017 – « Rapport aux biens matériels et au recyclage des Millennials ».

OPÉRATIONS DE REPRISE

Les distributeurs et les enseignes engagés aux côtés d'Éco-mobilier

Mobilisés pour offrir une nouvelle vie aux meubles et matelas usagés, les distributeurs du secteur de l'ameublement ont multiplié cette année les opérations de reprise responsables et solidaires, en partenariat avec Éco-mobilier. Ainsi, France Canapé a proposé à ses clients d'enlever gratuitement leur vieux canapé. Les canapés usagés encore en bon état ont été confiés à Emmaüs, partenaire d'Éco-mobilier, afin qu'ils soient revendus à prix solidaire. Les canapés trop usés pour être réemployés ont été pris en charge par Éco-mobilier pour être transformés en combustible solide de récupération (CSR), ressource énergétique qui peut se substituer aux énergies fossiles. L'enseigne But a, quant à elle, offert à ses clients un bon d'achat à valoir sur un matelas neuf, en cas de reprise. Les vieux matelas repris par But et collectés par Éco-mobilier ont ensuite fait l'objet d'un recyclage.

EN BREF Diffusion d'affiches et leaflets, atelier remarqué au salon Emmaüs... Éco-mobilier a multiplié en 2017 ses actions pour sensibiliser le grand public à la boucle vertueuse de l'économie circulaire.

INNOVER ET PARTAGER

Qu'il s'agisse de partager des expériences, des connaissances et des expertises ou d'imaginer des solutions, Éco-mobilier a multiplié actions et partenariats pour faire émerger et soutenir les projets innovants qui servent l'économie circulaire. Son appel à projets de R&D pour les mousses en témoigne. Tout comme les trophées organisés par l'un de ses adhérents pour récompenser le design responsable. Ou encore ses formations au réemploi et à l'éco-conception. Au cœur d'un écosystème diversifié et créatif, Éco-mobilier a aussi tissé les liens indispensables au processus d'innovation. Avec par exemple des rencontres autour de l'*upcycling* dans l'économie sociale et solidaire (ESS) ou le soutien d'une exposition invitant chacun à repenser l'habitat et l'ameublement de façon éco-responsable.

FORMATION AU RÉEMPLOI

À nouvel avenir pour les hommes, nouvel avenir pour les meubles

De mars à juin 2017, l'association Lyonnaise le FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI a accueilli la première session de formation au réemploi et à la revalorisation des meubles en bois. Coursus diplômant de 108 heures conduit par Éco-mobilier et l'Union nationale de l'artisanat des métiers de l'ameublement (UNAMA) avec le soutien de la fondation Maisons du Monde. Couronné par un certificat de qualification professionnelle (CQP) « Intervenant(e) en revalorisation de mobilier et d'agencement », ce cursus répond à de vrais besoins : favoriser le retour à la vie professionnelle de salariés de l'économie sociale et solidaire (ESS) en contrat d'insertion, tout en améliorant le réemploi de vieux meubles. Car réparer, rénover voire *upcycler* du mobilier usagé nécessite à la fois du métier et une formation rigoureuse avec un contenu de qualité. Pour qu'un maximum de salariés de l'ESS soient formés et que l'impact environnemental soit réduit, l'objectif est désormais de déployer ce dispositif partout en France.



Découvrez les portraits des stagiaires de la première session de formation au réemploi et à la revalorisation des meubles en bois

ÉCO-INNOVATION CHALLENGE

Accélérer l'innovation en matière de recyclage



PME, startups, industriels, universitaires, opérateurs de déchets, transformateurs de matière ou labos de recherche... Une cinquantaine de participants a répondu à l'Éco-innovation Challenge, premier appel à projets européen de R&D pour développer le recyclage des matelas, couettes et oreillers, qu'Éco-mobilier a lancé le 7 juin 2017.



L'enjeu de cet appel à projets est de taille, quand on sait qu'Éco-mobilier collectera à terme plus de 70 000 tonnes par an de matelas, couettes et oreillers. Aussi, Éco-mobilier compte-t-il sur ces projets pour trouver de nouveaux débouchés et de nouveaux usages aux matières issues du démantèlement. Isolants acoustiques ou thermiques,

revêtements sportifs ou produits d'ameublement, toutes les pistes sont envisageables. Mais il compte aussi sur la R&D pour trouver de nouvelles matières premières secondaires grâce à de nouveaux procédés de préparation des matières ou à des technologies de dépolymérisation.

Pour lancer ce challenge inédit, Éco-mobilier a réuni, avec le soutien de nombreux pôles de compétitivité et d'expertises tels que Team2, Elastopole, le Pôle Éco-conception, la CCI des Landes, le Pôle des Éco-industries, AXELERA, Techtera, UP-tex ou encore le Pôle Fibres-Energivie, une centaine de personnes, le 7 juin, à l'Espace Van Gogh à Paris. L'occasion de présenter les enjeux de son appel à projets, ainsi que les grands enseignements des études déjà menées pour stimuler le recyclage des articles de literie. L'occasion aussi de favoriser les échanges, grâce à un atelier de Networking.

Les lauréats bénéficieront pendant 3 ans maximum, du soutien financier d'Éco-mobilier, qui mettra en outre tout son savoir-faire et son expérience au service des lauréats. Pour les aider à avancer, ils pourront à la fois accéder à une base de connaissances inédite, échanger avec des experts, et accéder au gisement pour récupérer pour les phases de test les matières premières dont ils ont besoin.



PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Se rencontrer pour mieux avancer

Au centre d'un écosystème diversifié et créatif, Éco-mobilier multiplie les occasions pour créer du lien et favoriser les partages d'expériences. C'est ainsi qu'il a organisé le 12 octobre 2017 une matinée pour réunir les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et leurs partenaires autour de l'*upcycling*. Cinq projets y ont été présentés avec tous la même conviction : le déchet est une ressource. Une ressource pour imaginer des produits éco-conçus et éco-responsables. Une ressource pour créer des emplois durables. C'est au cours de cette matinée que l'association rochelaise La Matière et le laboratoire d'innovation en économie circulaire Cyclab*, ont présenté leur jeu « Douze pieds ».



Un jeu de quilles 100 % upcyclé, conçu à partir de vieux pieds de meubles. Cette matinée était organisée au VIA (Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement), à Paris, à l'occasion de l'exposition « Nouvelles Vies » dont Éco-mobilier était partenaire. Une invitation à découvrir



l'éco-conception, l'*upcycling* et le recyclage dans le design d'aujourd'hui. Autre initiative d'un adhérent à laquelle Éco-mobilier a été associé : le « Tour du Made in France » organisé par La Camif et qui a eu lieu du 30 mai au 22 juin. Objectif : « repenser le monde de demain grâce à l'économie circulaire tout en étant collaboratif. » Partage, échange et co-création sont les maîtres mots. Animée par Éco-mobilier et la Ressourcerie DIE, l'une des étapes de ce Tour du Made in France, « Du Déchet à la ressource », à Evin-Malmaison, près de Lille, était consacrée au recyclage et au réemploi, pour donner aux participants un panorama complet du parcours d'un meuble usagé. Les participants ont visité la nouvelle déchèterie d'Evin-Malmaison avant de rencontrer les équipes de la Ressourcerie DIE et découvrir comment elles réparent, transforment et réutilisent le mobilier usagé. Avec Secondly, opérateur de traitement de la literie usagée, Éco-mobilier leur a ensuite présenté le processus de recyclage des matelas, puis leur a proposé un atelier créatif visant à imaginer collectivement de nouveaux débouchés pour les matières des matelas usagés.

* Cyclab est le laboratoire d'innovation en économie circulaire du Cyclad, le syndicat mixte de traitement des déchets de la Charente-Maritime.



Plus d'infos sur le Tour du Made in France

En savoir plus sur la matinée « *Upcycling* et formation : les initiatives à suivre », organisée au VIA le 12 octobre 2017

FORMATION À L'ÉCO-CONCEPTION

Du « sur-mesure » pour stimuler l'éco-conception

Afin d'aider les fabricants et distributeurs de l'ameublement à mettre en place des démarches d'éco-conception, Éco-mobilier a conçu un dispositif d'accompagnement modulable et adapté aux besoins spécifiques du secteur. Ce dispositif est organisé autour d'une formation personnalisée à l'éco-conception, dont le prototype a été expérimenté avec succès en décembre 2017 avec les équipes « Maison » de La Redoute. Les modules de cette formation s'adaptent à l'activité comme au degré de maturité de chaque entreprise et embarquent tous ses métiers. Objectif : fédérer les équipes autour de l'éco-conception pour insuffler au sein de l'entreprise une véritable dynamique.



EXPOSITION NOUVELLES VIES

Un « Fossile » pour l'avenir de l'ameublement

Trente designers du monde entier ont exposé leurs productions et éco-innovations lors de l'exposition « Nouvelles Vies » qui s'est tenue à Paris du 14 septembre au 25 octobre 2017, en Galerie VIA (Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement). Un événement, dont Éco-mobilier était partenaire, pour faire découvrir au grand public comment réinventer les objets du quotidien ou en imaginer d'autres à travers des démarches éco-responsables, telles que l'*upcycling*, l'éco-conception ou le recyclage. En invitant tout un chacun à repenser l'habitat et l'ameublement de demain de façon éthique et durable, « Nouvelles Vies » a séduit aussi bien les visiteurs que la presse. Environnement, économie circulaire, prévention, réduction ou réutilisation de nos déchets, « Nouvelles Vies » a contribué à nourrir concrètement la réflexion sur de grands sujets de société qui intéressent tous les Français. Au-delà du grand public, l'exposition a su également capter l'attention des professionnels du design, de l'ameublement et de la décoration qui ont pu entre autres se retrouver lors de plusieurs tables rondes pour partager leurs expériences. Comme celle qu'Éco-mobilier a organisée le 19 octobre sur le thème de l'éco-conception.

Parmi les œuvres exposées à « Nouvelles Vies », se trouvait le prototype de canapé entièrement éco-conçu par le designer lyonnais Amaury Poudray à partir de matières recyclées. Ce canapé a été élaboré dans le cadre du programme 2016 de Domocité, laboratoire de recherche dans l'aménagement de l'habitat durable initié par l'Ameublement Français. Partenaire de la première édition de ce programme, Éco-mobilier y avait ajouté sa touche personnelle en proposant le défi suivant : « et si les matières premières



et les produits issus du recyclage pouvaient apporter de nouveaux usages ou de nouvelles fonctionnalités dans l'ameublement ? ». Amaury Poudray avait accepté de relever le défi et avait imaginé alors l'aménagement complet d'un appartement à partir de matières recyclées si possible localement. Ainsi est né le concept « Fossile », illustré par ce prototype de canapé. Avec sa structure à base de bois issu de vieux meubles, des coussins faits de mousses recyclées de vieux matelas, des tissus mêlant fils de laine et plastique recyclé, pour un résultat aussi raffiné que responsable, ce canapé a de quoi séduire. Sa force : montrer la « noblesse » des matières premières secondaires. Et illustrer une nouvelle façon de produire à plusieurs : fabricants de meubles, professionnels du recyclage et associations de l'économie sociale et solidaire.



[Découvrez en vidéo les étapes du projet « Fossile »](#)



TROPHÉES MAISONS DU MONDE

L'imagination durable au pouvoir

En 2017 s'est tenue la première édition des Trophées Maisons du Monde de la Création Durable, organisée par l'enseigne pour promouvoir l'éco-conception auprès des jeunes créateurs, et dont Éco-mobilier était partenaire. Dominique Mignon, Directrice générale d'Éco-mobilier, a remis le 12 octobre 2017 à Julie Cadeau et Laure Sabatier, étudiantes en design, le prix de la catégorie « Meubles » pour le bout de canapé Tali.

ORGANISER ET OPTIMISER

Pour améliorer encore son schéma opérationnel, Éco-mobilier a travaillé sur la collecte et le traitement des meubles usagés. Avec une réflexion fondée sur le design de service pour la déchèterie de demain, ou encore des expérimentations pour collecter et valoriser les couettes et oreillers qui rejoindront la filière en 2018. Et pour le traitement, avec des réflexions sur les débouchés, en recyclage comme en énergie, et plus spécifiquement le bois, qui représente près de 60 % du gisement.

DÉCHÈTERIE 2020

À quoi ressemblera la déchèterie de demain ?



Journée de rencontres et d'échanges sur la « Déchèterie 2020 : à quoi ressemblera la déchèterie de demain » organisée à la CCI de Libourne le 6 décembre 2017

Quels services y trouvera-t-on ? Comment la transformer en lieu chaleureux ? Interactif ? Connecté ? C'est pour répondre à toutes ces questions qu'Éco-mobilier a formé, dans le Sud-Ouest, un groupe de travail qui a présenté ses conclusions en décembre 2017 à Libourne. Cette démarche collégiale avec cinq collectivités, une structure de l'économie sociale et solidaire (ESS), ainsi que deux opérateurs de déchets, a fait émerger un florilège d'idées pour améliorer l'expérience des utilisateurs. S'y sont ajoutées d'autres initiatives, présentées elles aussi lors de cette journée. Comme la déchèterie / recyclerie de Lafrançaise du SIEEOM Sud Quercy qui sensibilise les citoyens au réemploi tout en élargissant leur palette de services. Ou le syndicat mixte DECOSET qui projette d'utiliser le numérique pour gérer les pics de fréquentation et éviter à ses usagers d'attendre, faciliter leurs déplacements et suivre leurs apports. Ou encore comme le SMICVAL Market, devenu un espace convivial et pédagogique, où l'on peut à la fois déposer ses déchets et repartir avec des produits ou des matériaux.

Autant de pistes pour revoir en profondeur l'un des services publics les plus utilisés en France et une des boucles essentielles de l'économie circulaire.

DÉPLOIEMENT

Un schéma opérationnel efficace et en constante optimisation



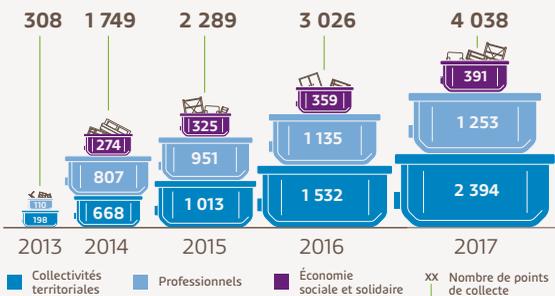
En 2017, Éco-mobilier a collecté **530 100** tonnes de meubles usagés, soit plus de **10 000** tonnes / semaine, dont **93 %** ont été recyclées ou valorisées. Ce mobilier usagé a été collecté au travers d'un réseau de plus de **4 000** points de collecte répartis sur tout le territoire : les déchèteries publiques, les distributeurs et les logisticiens (partenaires de la collecte), et les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). Plus de **75 000** tonnes ont été captées en vue du réemploi et de la réutilisation par ces dernières, le taux de réemploi et réutilisation sur ces tonnes atteignant **50 %**. **35 000** tonnes de mobilier usagé ont été collectées par les distributeurs d'ameublement, dans le cadre des opérations de retour ou de reprise.

Grâce à la mise en place d'un schéma opérationnel efficace de collecte, de tri, de recyclage et de valorisation des meubles et de la literie usagés, et les démarches partenariales en faveur du réemploi et de la réutilisation, l'activité d'Éco-mobilier n'a cessé de monter en puissance. À la création d'Éco-mobilier en 2011, plus de 50 % du mobilier usagé était ainsi encore enfoui.

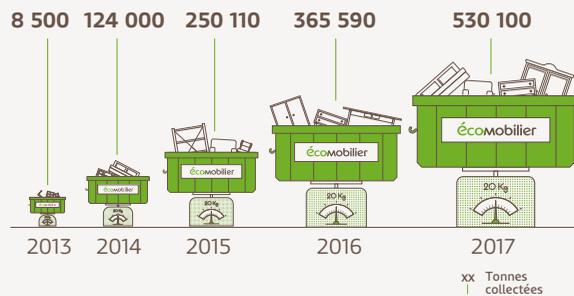
Aujourd'hui, après 4 années pleines de fonctionnement opérationnel, plus de 90 % des meubles usagés collectés par Éco-mobilier sont recyclés ou valorisés. L'objectif de 80 % fixé par les pouvoirs publics pour la première période d'agrément d'Éco-mobilier a donc été dépassé ! Au cours des 5 années de ce premier agrément, le tonnage de meubles collectés a progressé constamment. Le 24 octobre 2014, un an après l'installation de la première benne Éco-mobilier dans les collectivités territoriales sous contrat, Éco-mobilier avait déjà collecté **100 000** tonnes de meubles usagés. Le 17 mai 2016, Éco-mobilier passait le cap des **500 000** tonnes de meubles collectés depuis sa création. Et c'est le 11 juillet 2017 qu'Éco-mobilier a dépassé **le million** de tonnes collectées depuis la mise en place de la première benne !

Ces cinq dernières années, Éco-mobilier a ainsi tenu cet engagement qui constitue son ADN et sa raison d'être : celui de détourner les meubles usagés de l'enfouissement pour leur offrir une nouvelle vie et contribuer ainsi à réduire concrètement l'impact environnemental de ces produits.

POINTS DE COLLECTE ÉQUIPÉS PAR ÉCO-MOBILIER PAR TYPE DE GESTIONNAIRE



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TONNES COLLECTÉES PAR ÉCO-MOBILIER





Déchèterie de Rambervillers (Evodia)

COUETTES ET OREILLERS

Bientôt une nouvelle vie pour les couettes et oreillers usagés

Dans le cadre de son deuxième agrément pour la période 2018/2023, le périmètre d'intervention d'Éco-mobilier s'élargit à la collecte, au tri, au recyclage et à la valorisation des couettes et oreillers usagés, comme décidé par la loi dite de « transition énergétique pour une croissance verte » d'août 2015. La prise en charge par Éco-mobilier des couettes, oreillers, traversins, sacs de couchage, coussins d'assise ou de décoration sera effective à partir d'octobre 2018. Afin de mieux connaître ces nouveaux « produits » et de définir le schéma opérationnel, Éco-mobilier a testé en 2017 plusieurs modes de collecte séparée, en partenariat avec des collectivités et des acteurs de traitement des déchets. Éco-mobilier a également testé la collecte de ces produits en magasins fin décembre 2017. Une expérimentation riche en enseignements qui va permettre de déployer par la suite des solutions de collecte en magasins pérennes, adaptables et adaptées.

MARTINIQUE

Déploiement d'Éco-mobilier en outre-mer

Depuis le 1^{er} octobre 2017, Éco-mobilier est présent en Martinique, depuis la signature du contrat avec le Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD). Couvrant toute l'île, ce contrat prévoit 11 points de collecte dont 8 ont été mis en œuvre en décembre. Les meubles usagés collectés sont valorisés dans l'UVE (unité de valorisation énergétique) du SMTVD. S'ajoutent à ces 8 points de collecte, une benne installée à l'Association Citoyenne pour l'Insertion Solidaire et Économique (ACISE) Samu Social de Martinique et une autre à l'association L'Espérance - Patronage Saint-Louis. Ces deux structures de l'économie sociale et solidaire réparent ou *upcyclent* du mobilier usagé, tout en favorisant l'insertion de personnes en difficulté. Les distributeurs de l'île ont aussi accès à ces solutions de collecte.

COLLOQUE

Bois en fin de vie, nouvel essor pour l'énergie



Signe des temps, le 12^e colloque du Comité Interprofessionnel Bois Énergie (C.I.B.E) s'est consacré cette année au « Bois en fin de vie : Nouvel essor pour l'énergie ». Une rencontre qui a clairement

affirmé que le « bois de fin de vie », ou bois B, est plus que jamais au cœur de la transition énergétique et de la croissance verte. Il doit donc être davantage utilisé à la place du bois issu des forêts. Aussi, les professionnels se sont mis d'accord pour trouver un nouveau modèle économique pour davantage d'utilisation du bois B. Celui-ci devra proposer un rééquilibrage entre les usages en recyclage et en valorisation énergétique. Ils ont également profité de l'occasion pour confronter leur vision de la valorisation du bois B avec celle de leurs voisins allemands et anglais. Ces derniers recourent en effet au bois B de façon massive pour l'énergie, tout en respectant les objectifs européens de maîtrise des émissions polluantes.

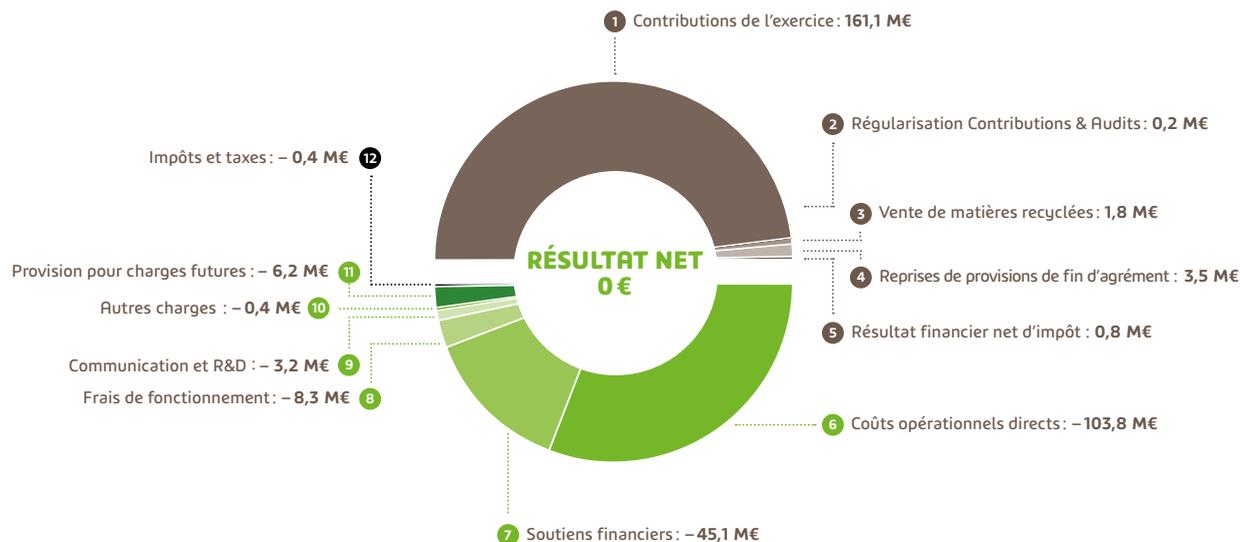


UN BUDGET MAÎTRISÉ
POUR FAIRE FACE AUX
NOUVEAUX ENJEUX

COMPTES SOCIAUX 2017

UN ÉQUILIBRE FINANCIER

Les données décrites dans ce rapport correspondent au sixième exercice comptable de la société, d'une durée normale de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, et à la dernière année de l'agrément d'Éco-mobilier pour la période 2013-2017.



M€: millions d'euros

CHIFFRE D'AFFAIRES 2017

Un montant total d'éco-participation de 161,3 millions d'euros

Les contributions brutes de l'exercice 2017 s'établissent à 161,3 millions d'euros, en progression brute de +1,7 % par rapport à l'exercice précédent. Au titre de l'exercice, les adhérents d'Éco-mobilier ont déclaré avoir mis sur le marché plus de 240 millions d'unités d'éléments d'ameublement soumis à l'éco-participation, soit près de 2,4 millions de tonnes.

Plus de 6,6 millions d'unités mises en marché ont par ailleurs bénéficié d'une éco-modulation du barème du fait de leur composition (bois brut, métal) ou de leur conception évolutive.

1,8 million d'euros de recettes de cessions des matières issues du traitement des déchets d'éléments d'ameublement (DEA)

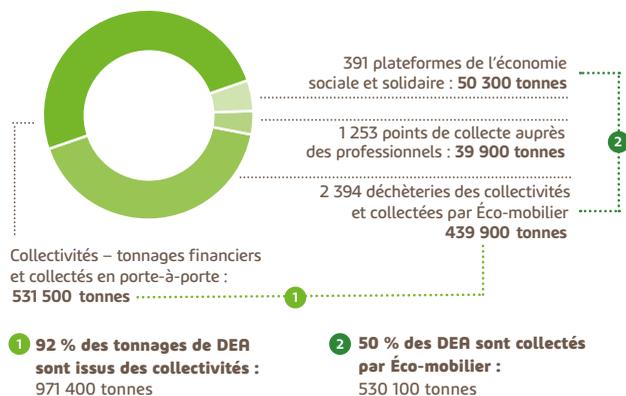
Avec 530 100 tonnes collectées en 2017, en progression de 45 % par rapport à 2016, Éco-mobilier poursuit sa montée en charge opérationnelle. Les tonnages collectés par Éco-mobilier au travers des 4 038 points de collecte déployés sur le territoire métropolitain permettent de mettre à disposition de près de 62 millions d'habitants une solution de prise en charge de leurs déchets d'éléments d'ameublement et de leur donner une seconde vie au travers du recyclage ou de la valorisation. En 2017, 475 300 tonnes ont ainsi été traitées et recyclées, soit un taux de valorisation de 93 %, dont 57 % de recyclage. Le bois demeure le matériau majoritaire des déchets d'éléments d'ameublement avec plus de 304 000 tonnes recyclées ou valorisées en 2017. La valorisation énergétique sous forme de Combustible Solide de Récupération (CSR) a augmenté de plus de 40 % par rapport à l'an passé pour atteindre près de 118 000 tonnes. Ont également été recyclées en 2017, 26 800 tonnes de ferrailles et 12 700 tonnes de mousses, textiles et plastiques.

COÛTS OPÉRATIONNELS DIRECTS ET INDIRECTS

L'ensemble des coûts opérationnels considérés à la clôture de l'exercice 2017 regroupe au travers des coûts opérationnels « directs », les coûts de gestion (collecte et traitement) des

meubles collectés par Éco-mobilier, et au travers des coûts « indirects », l'ensemble des soutiens financiers versés aux différents partenaires de la collecte d'Éco-mobilier.

RÉPARTITION DES TONNAGES 2017 PAR ORIGINE



Les coûts opérationnels « directs »

D'un montant total de 103,8 millions d'euros à la clôture de l'exercice, ils correspondent à l'ensemble des coûts de gestion directe des 530 100 tonnes collectées par Éco-mobilier en 2017 sur les 4 038 points de collecte des partenaires équipés d'une benne dédiée au mobilier.

Ces coûts regroupent les frais de collecte, de transit, de préparation et de traitement effectués sur les sites des opérateurs attributaires des marchés.

En augmentation de 44 % par rapport à l'exercice précédent, les coûts opérationnels directs demeurent corrélés à l'augmentation du tonnage collecté (+45 %).

L'exercice 2017 a été néanmoins marqué par la baisse significative de la valeur des matières (-10 € en moyenne par tonne recyclée ou valorisée), occasionnant un manque à gagner de près de 5 millions d'euros, partiellement compensé par le renouvellement des marchés de ramassage et de tri, et l'optimisation continue du schéma opérationnel.

Les coûts opérationnels « indirects » : soutiens financiers aux partenaires de la collecte d'Éco-mobilier

Dans le cadre des contrats avec les partenaires de la collecte, Éco-mobilier versera au titre de 2017 plus de 45 millions d'euros de soutiens financiers pour les DEA pris en charge ou collectés par les partenaires, à savoir :

- plus de 41,7 millions d'euros de soutiens financiers aux collectivités dont 69 % au titre des DEA traités par les collectivités non équipées d'une benne dédiée au mobilier, ou collectés en « porte à porte » ;
- 3 millions d'euros de soutiens financiers à la collecte du mobilier par les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- 0,5 million d'euros de soutiens financiers à la collecte du mobilier par les distributeurs.

RÉPARTITION DES COÛTS OPÉRATIONNELS « INDIRECTS »



Pour les 574 collectivités, représentant plus de 62 millions d'habitants, ayant signé un contrat avec Éco-mobilier, 60 % du parc de déchèteries est équipé d'une benne dédiée à la collecte des déchets d'éléments d'ameublement à fin 2017.

FRAIS DE COMMUNICATION

En 2017, la communication a particulièrement été mobilisée du fait d'un accroissement des actions à destination du grand public, tout en poursuivant les actions initiées auprès des adhérents et des professionnels :

- **des actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public, avec :**
 - la réalisation d'un film en réalité virtuelle sur le devenir des meubles usagés, qui a été largement diffusé en magasins et lors d'événements (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets...);
 - la conception d'affiches et d'outils de communication dédiés aux magasins et aux structures de l'ESS ;
 - la poursuite de la diffusion du film « C'est l'histoire d'une bibliothèque » au travers de 2 campagnes digitales.
- **des actions à destination des adhérents et des professionnels :**
 - conception d'affiches et outils de communication pour les enseignes, annonces et articles dans la presse professionnelle, participation à des salons professionnels (ESPRIT MEUBLE, Foire de Marseille, SADECC) ...

Dans le cadre des obligations de son agrément, Éco-mobilier a signé une convention avec l'ADEME pour participer à une grande campagne de communication nationale qui se déroulera en 2018.

Dans la perspective du nouvel agrément 2018-2023, un chantier de réflexion visant à repositionner Éco-mobilier sur un axe stratégique plus orienté « grand public » a de plus été initié.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Une structuration maîtrisée pour répondre aux enjeux du nouvel agrément 2018-2023

Le total des frais de fonctionnement s'élève à 8,3 millions d'euros et représente 5,1 % du chiffre d'affaires de l'exercice. Bien qu'en augmentation par rapport à 2016, les frais de fonctionnement de l'exercice rapportés à la croissance de la filière sont en diminution relative de 2,5 %.

Une organisation adaptée aux enjeux présents et futurs d'Éco-mobilier

Au 31 décembre 2017, l'effectif de 49 personnes présente un âge moyen de 38 ans sans disparité hommes-femmes.

PROVISION POUR CHARGES FUTURES

Sur la période 2013-2017, l'activité d'Éco-mobilier peut se résumer par :

- 648,1 millions d'euros de contributions assises sur les mises en marché déclarées par les 6 200 adhérents ;
- 477,8 millions d'euros de dépenses dont près de 90 % directement liées aux plus de 4 000 points de collecte déployés à fin 2017 ;
- 1,3 million de tonnes collectées au travers d'une benne dédiée aux DEA et aux soutiens des partenaires d'Éco-mobilier.

Il en résulte au 31 décembre 2017, après prise en compte d'une dotation de 6,2 millions d'euros au titre de l'exercice, une provision pour charges futures de 170,3 millions d'euros qui sera progressivement mobilisée à compter de 2018 et permettra l'équilibre financier nécessaire pour relever les enjeux de l'agrément 2018-2023.

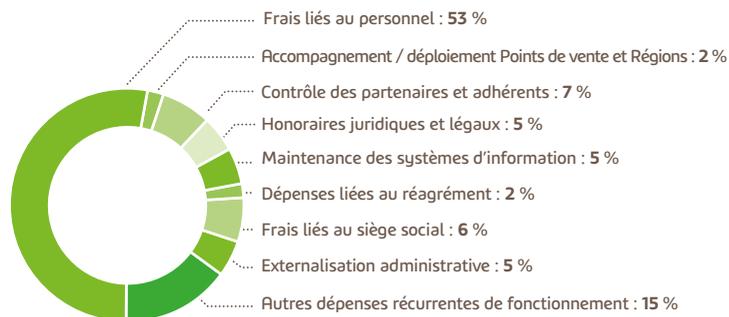
FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

« Analyse du cycle de vie », « Éco-innovation Challenge » et « Éco-conception »

Tout au long de l'année 2017, les actions de R&D se sont poursuivies autour des plans d'action visant à :

- **anticiper**, en vue du nouvel agrément d'Éco-mobilier, les nouvelles obligations relatives à l'éco-conception du mobilier et leur diffusion auprès des adhérents ;
- **continuer** l'évaluation des enjeux environnementaux de la filière au travers des études d'analyse du cycle de vie des produits, du bois issu du recyclage et de la filière de traitement dans sa globalité ;
- **accélérer** le développement de technologies innovantes et de nouveaux débouchés industriels pour recycler les matières issues des matelas, des couettes et des oreillers usagés via le lancement en juin 2017 de l'Éco-innovation Challenge », un appel à projets R&D dont les projets lauréats seront soutenus sur la période 2018-2020 ;
- **améliorer** la compréhension du gisement de déchets d'éléments d'ameublement collectés et triés, avec notamment la poursuite des caractérisations permettant d'affiner la connaissance de la composition du gisement et la présence de DEA dans les bennes de collecte non séparée.

RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX





2018/2023
« VISER LE ZÉRO
ENFOUISSEMENT »

01

COUVRIR 100 % DES TERRITOIRES

02

VISER LE ZÉRO ENFOUISSEMENT

03

ENCOURAGER L'INNOVATION

04

DIGITALISER LES SERVICES

05

FAVORISER L'ÉCO-CONCEPTION

06

ACCROÎTRE L'ENGAGEMENT DE TOUS
ET DÉVELOPPER LA PRÉVENTION

Le 26 décembre 2017, les pouvoirs publics ont accordé à Éco-mobilier un nouvel agrément pour 6 ans, sur la base des propositions qu'il leur a soumises dans un dossier de 200 pages. Cet agrément élargit le périmètre d'Éco-mobilier, tout en renforçant ses objectifs et son rôle dans l'économie circulaire.

Ainsi, Éco-mobilier est-il désormais agréé non seulement pour les meubles détenus par les ménages mais aussi pour ceux détenus par les professionnels, dont il ne traitait jusqu'à présent que la literie.

La réglementation prévoit de nouveaux objectifs :

1. pour la collecte, qui devra représenter 40 % du tonnage mis en marché au terme de l'agrément ;
2. pour le recyclage, qui devra atteindre 50 % des tonnes collectées à partir de 2022 ;
3. pour le recyclage et la valorisation énergétique, qui cumulés, devront atteindre 90 % des tonnes collectées à partir de 2020 ;
4. pour la réutilisation, avec la mise à disposition des associations de 1,5 % des tonnes collectées auprès des ménages à partir de 2021 et 5 % auprès des professionnels.

Le montant consacré à la R&D a été doublé pour atteindre 2 % des contributions perçues. Enfin, pour accélérer l'économie circulaire et développer la prévention, Éco-mobilier doit mettre en place des programmes pour accompagner les adhérents à l'éco-conception et développer le réemploi.

Autant d'enjeux auxquels Éco-mobilier répond en s'engageant notamment pour tendre vers le ZÉRO enfouissement, comme l'illustre sa demande d'agrément dont vous trouverez la synthèse dans les pages suivantes.

1. Couvrir 100 % des territoires

D'ici à 2020, Éco-mobilier prévoit de déployer la collecte opérationnelle du mobilier usagé dans toutes les déchèteries publiques équipables d'une benne. Facile d'accès, la déchèterie publique est aujourd'hui le canal le plus utilisé par les ménages. Elle va se réinventer et s'enrichir de nouvelles solutions. Avec le nouvel agrément, le mobilier usagé des professionnels entre désormais aussi dans le périmètre d'Éco-mobilier qui va développer pour eux des services spécifiques. En ciblant plus particulièrement l'hébergement collectif et les hôtels, campings et résidences de tourisme.

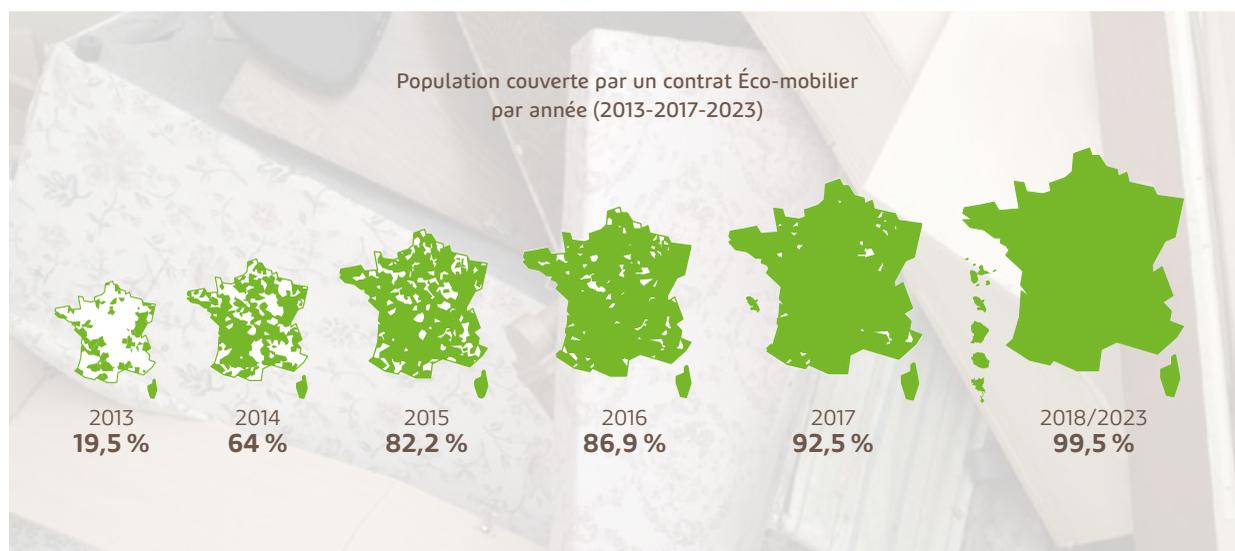
DÉPLOYER 100 % DU RÉSEAU DE COLLECTE AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, PRINCIPAL CANAL UTILISÉ PAR LES MÉNAGES POUR METTRE LEUR MOBILIER AU REBUT.

LES RÉALISATIONS DU 1^{ER} AGRÉMENT

À fin 2017, plus de 9 habitants sur 10 pouvaient se rendre dans une déchèterie équipée d'une benne Éco-mobilier ou soutenue financièrement par Éco-mobilier. Déployée dans plus de 2394 déchèteries publiques à fin 2017, la collecte pour Éco-mobilier dans le service public de gestion des déchets a représenté près de 440 000 tonnes de mobilier usagé en 2017, à quoi s'ajoutent 367 000 tonnes soutenues financièrement, issues des déchèteries non opérationnelles des collectivités territoriales.

LES DÉFIS DU NOUVEL AGRÉMENT

En 2018-2019, Éco-mobilier va déployer des bennes dédiées sur plus de 1300 déchèteries supplémentaires, ce qui fera que toutes les déchèteries équipables collecteront séparément les déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Éco-mobilier prendra ainsi en charge directement près d'un million de tonnes, à compter de 2020, et collectera l'équivalent de 40 % des meubles mis sur le marché en 2023.



AMÉLIORER LE SERVICE DE COLLECTE PROPOSÉ AUX DÉTENTEURS DE MOBILIER PROFESSIONNEL ET ACCROÎTRE LES VOLUMES PRIS EN CHARGE.

LES RÉALISATIONS DU 1^{ER} AGRÉMENT

Conformément à son précédent agrément, Éco-mobilier ne collectait jusqu'en 2017 que la literie des détenteurs professionnels. Qu'il s'agisse du tourisme, de la santé ou encore des administrations, les solutions de collecte développées pour eux prenaient en compte à la fois leurs contraintes d'exploitation et leurs circuits d'approvisionnement. Avec, selon les cas, la mise en place de bennes dédiées ou des demandes d'enlèvements ponctuels en ligne, ou encore des cartes pro permettant d'accéder à des déchèteries pour les pros.

LES DÉFIS DU NOUVEL AGRÉMENT

Désormais agréé pour tout le mobilier des professionnels, Éco-mobilier s'engage à répondre aux attentes de ces détenteurs, tant en termes de qualité de service que de flexibilité. La priorité est d'intervenir auprès des services d'hébergement hors foyer dans les secteurs du tourisme (hôtels, résidences de tourisme, campings), de la santé ou pour les activités de l'État et des collectivités concernées. Un double défi qu'Éco-mobilier et les opérateurs comptent relever avec de nouvelles solutions de collecte et de nouveaux outils numériques pour y accéder.

CO-CONSTRUIRE ET SOUTENIR L'INNOVATION DANS LES DÉCHÈTERIES, AVEC LES OPÉRATEURS ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

LES RÉALISATIONS DU 1^{ER} AGRÉMENT

Éco-mobilier a piloté, en 2016 et 2017, un groupe de travail baptisé « Déchèterie 2020 » pour mieux accueillir, orienter et informer les utilisateurs ainsi qu'animer les lieux. Cette étude, qui a débouché sur un catalogue de solutions, a été présentée aux collectivités et associations en 2017. Elle a permis de mieux cerner comment aider les collectivités à encourager le don et la réutilisation, à diffuser les bonnes pratiques de prévention et à améliorer encore et toujours l'accueil des usagers en déchèterie.

LES DÉFIS DU NOUVEL AGRÉMENT

Développer ces outils et partager ces bonnes pratiques sont les deux défis auxquels Éco-mobilier s'engage à répondre au cours de ce nouvel agrément. Avec un appel à projets destiné à encourager l'innovation dans les déchèteries et à développer le don et la réutilisation.



Éco-mobilier a contribué au projet du SMICVAL Market, déchèterie nouvelle génération qui a réussi à inverser les codes de distribution, avec la possibilité pour l'utilisateur de déposer et reprendre des produits.

2. Viser le ZÉRO enfouissement

Pour que plus aucun meuble usagé ne soit enfoui, Éco-mobilier doit travailler simultanément sur plusieurs axes autour des débouchés, et notamment sur le bois qui est le matériau majoritaire dans le meuble. En incitant les fabricants de panneaux de particules qui recyclent les DEA à incorporer jusqu'à 20 % de bois de DEA et en trouvant le juste équilibre entre le recyclage et la valorisation du bois. Sans oublier d'améliorer encore et toujours les outils industriels et les échanges de données au sein de cet écosystème de partenaires.

ATTEINDRE LE « ZÉRO ENFOUISSEMENT » DES MEUBLES USAGÉS.

LES RÉALISATIONS DU 1^{ER} AGRÉMENT

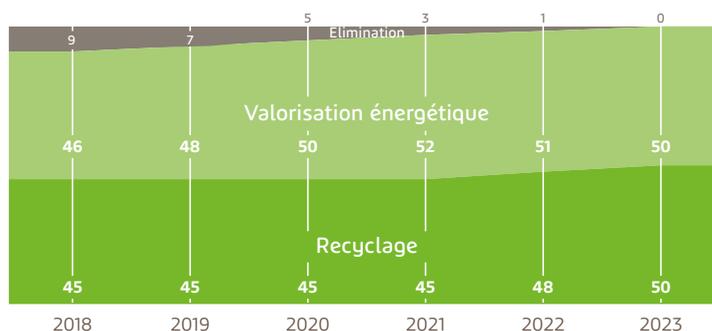
Alors que plus de la moitié des meubles usagés étaient enfouis lorsque la filière a été créée, plus de 9 meubles collectés sur 10 sont recyclés ou valorisés 4 ans plus tard. L'objectif de 80 %, fixé par les pouvoirs publics, a ainsi été dépassé. Sur les 530 100 tonnes collectées fin 2017, 93 %, étaient en effet valorisées, dont 57 % recyclées.

LES DÉFIS DU NOUVEL AGRÉMENT

Avec près d'un million de tonnes à collecter par an à compter de 2020, viser le ZÉRO enfouissement est un gros défi. Car il nécessite non seulement de réviser le schéma opérationnel et de mobiliser les opérateurs sur

de nouveaux débouchés, mais aussi d'inciter le plus grand nombre à œuvrer pour cela : les adhérents qui vont ainsi réduire l'impact environnemental de leurs meubles ; les collectivités, parce que cet engagement est inscrit dans leurs missions ; les associations, pour qui l'économie circulaire est dans leur ADN et les « acheteurs » de mobilier, qui sont le premier et le dernier maillon de la chaîne.

Projection des performances attendues de traitement
2018-2023



DOUBLER L'INCORPORATION DU BOIS DE DEA DANS L'INDUSTRIE DU PANNEAU EN FRANCE.

LES RÉALISATIONS DU 1^{ER} AGRÉMENT

Principale source de recyclage du mobilier usagé, le bois a vu son taux de recyclage progresser depuis la naissance de la filière. En 2017 et malgré des tensions sur ce marché, ce bois issu de meubles usagés a représenté près de 8 % des 2,5 millions de tonnes qu'utilise l'industrie du panneau en France.

LES DÉFIS DU NOUVEL AGRÉMENT

Pour accélérer la boucle fermée où « des panneaux redeviennent des panneaux », Éco-mobilier agira à deux niveaux, auprès des fabricants de panneaux comme auprès de fabricants de meubles. En incitant les premiers, avec l'intégration d'un maximum de bois recyclé issu de vieux meubles dans leurs panneaux, notamment grâce à de nouvelles installations pour préparer ce bois au recyclage. En encourageant les seconds à utiliser plus de panneaux incorporant du bois issu de vieux meubles dans la fabrication du mobilier, avec la mise en place de mécanismes incitatifs.

DIVERSIFIER LES MODES DE VALORISATION DU BOIS.

LES RÉALISATIONS DU 1^{ER} AGRÉMENT

Dès 2013, Éco-mobilier a lancé une étude pour acquérir une connaissance plus précise des modalités de traitement de déchets de bois en France, et des opportunités et contraintes éventuelles au développement du recyclage du bois issu de déchets d'éléments d'ameublement. Reconnu aujourd'hui auprès des opérateurs comme un interlocuteur de référence et l'un des acteurs majeurs de la gestion du bois B, Éco-mobilier joue désormais un rôle actif au sein du Comité stratégie de la filière (CSF) Bois, contrat de filière qui rassemble l'État, l'Association des régions de France et les professionnels de la filière. Le CSF travaille notamment sur la typologie des déchets bois dits « de classe B », les freins réglementaires, logistiques et économiques ainsi que la compétition des usages entre le bois énergie et le bois de recyclage.

LES DÉFIS DU NOUVEL AGRÉMENT

En complément de l'augmentation de l'incorporation du bois de DEA dans l'industrie du panneau en France pour faire face aux volumes de bois issus de DEA attendus sur le marché d'ici à 2023 (plus de 410 000 tonnes de bois supplémentaires), Éco-mobilier souhaite s'appuyer sur de nouvelles unités de combustion, développées dans le respect du principe de proximité, afin de procéder à un rééquilibrage du mix recyclage/valorisation. Il est donc pertinent d'expérimenter la valorisation du bois B en chaufferie biomasse dans le respect des seuils réglementaires d'admission, pour proposer une alternative locale à la valorisation du bois en France. Pour mener à bien cet objectif, Éco-mobilier va lancer, dans le cadre du « programme pour une nouvelle classification des déchets bois et une valorisation énergétique en chaudière biomasse », des études et actions visant notamment à faire évoluer la classification des déchets bois pour une plus grande flexibilité de leur usage en France, à l'image de ce qui se fait déjà en Allemagne et en Finlande.



METTRE EN ŒUVRE UN PROCESS DE LABELLISATION PROGRESSIVE DES SITES DE TRI ET DE TRAITEMENT.

LES DÉFIS DU NOUVEL AGRÉMENT

Pour atteindre un haut niveau de valorisation et de traçabilité, les sites et les opérateurs doivent utiliser les meilleures techniques disponibles. C'est dans ce but qu'Éco-mobilier élaborera et mettra en place un système de labellisation pour les sites sous contrat. Système qui permettra aussi de pérenniser la qualité tout en maîtrisant les coûts.

METTRE EN PLACE DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES AVEC LES OPÉRATEURS POUR GAGNER EN EFFICACITÉ ET EN FIABILITÉ.

LES RÉALISATIONS DU 1^{ER} AGRÉMENT

Pour organiser les opérations, Éco-mobilier, les partenaires de la collecte et les opérateurs utilisent un Extranet qui met en relation les demandeurs et les gestionnaires de bennes, puis trace les opérations. Des opérations qui sont ensuite contrôlées, sur la base de justificatifs (tickets de pesée et bordereaux de transport) que les opérateurs envoient à Éco-mobilier à la fin de chaque période.

LES DÉFIS DU NOUVEL AGRÉMENT

Pour pouvoir suivre et contrôler ces opérations en temps réel, l'Extranet sera revu et interfacé avec celui des opérateurs. Plus fluides et 100 % numériques, les échanges se feront ainsi plus vite, plus simplement et au final, plus efficacement.

3. Encourager l'innovation

Pour consolider la filière, il faut aujourd'hui à la fois identifier et développer les solutions de recyclage et de valorisation pour le bois et les mousses. Deux enjeux auxquels Éco-mobilier va répondre en encourageant l'innovation, grâce à un appel à projets de R&D pour trouver de nouveaux débouchés aux mousses ainsi qu'une Chaire d'études sur les matériaux à base de matières recyclées.

ENCOURAGER L'INNOVATION GRÂCE À L'ÉCO-INNOVATION CHALLENGE, UN PROGRAMME D'APPEL À PROJETS DE R&D POUR DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS POUR LES MOUSSES ET LES TEXTILES.

LES RÉALISATIONS DU 1^{ER} AGRÈMENT

Éco-mobilier a relevé le défi du recyclage dès 2014 avec 7 unités de démantèlement de matelas et la recherche de débouchés pour ces mousses comme les tapis d'élevage et l'isolation. Ces niches ne suffisent pas à absorber les 70 000 tonnes de matelas annoncées, il faut trouver d'autres solutions. C'est dans ce but qu'Éco-mobilier a lancé en 2017 l'Éco-innovation Challenge dédié aux mousses et textiles. Un appel à projets de R&D pour accompagner les innovateurs dans leurs « nouveaux produits ou nouveaux process » pour le recyclage des mousses polyuréthane, latex et autres textiles.

LES DÉFIS DU NOUVEL AGRÈMENT

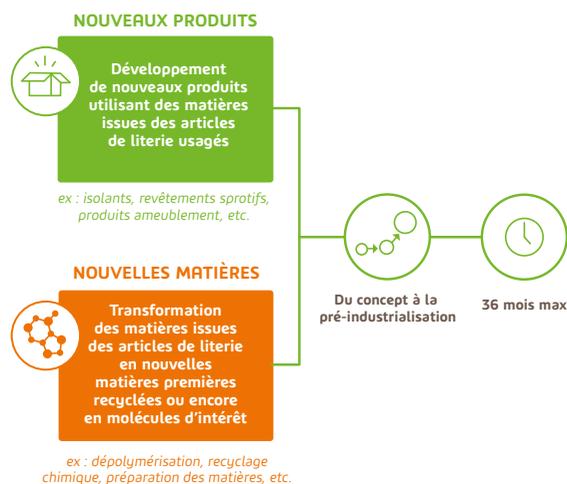
Pour mettre en place des solutions industrielles, les porteurs des projets retenus seront accompagnés par Éco-mobilier pendant 3 ans. Pour les aider à avancer, ils pourront à la fois accéder à une base de connaissances importante concernant le gisement et échanger avec des experts, mais aussi utiliser pour les expérimentations la literie collectée,



afin de récupérer les matières premières dont ils ont besoin. Enfin, chaque projet sera mis en avant sur les différents canaux de communication d'Éco-mobilier.

Eco-innovation Challenge 2017

Développer le recyclage
des matelas, couettes et oreillers



CRÉER UNE CHAIRE D'ÉTUDES SUR LES NOUVEAUX MATÉRIAUX À BASE DE MATIÈRES RECYCLÉES, DONT LE BOIS ET LES MOUSSES.

LES DÉFIS DU NOUVEL AGRÈMENT

Les produits à base d'un seul matériau, comme le métal ou le bois massif, sont parmi les plus faciles à recycler et donc bien souvent préconisés dans les guides d'éco-conception. Il n'en va pas de même pour les matières premières issues du recyclage, de plus en plus « composites » comme les bois/plastiques ou les mousses PUR/textile, etc. La recherche sur ces nouveaux matériaux est donc cruciale. D'une part, pour qu'ils répondent aux standards de qualité attendus par le marché. D'autre part pour que les produits faits avec ces matériaux soient plus faciles à recycler, grâce à des solutions de tri, de préparation et de recyclage. Autant de compétences diverses qui nécessitent de mobiliser des experts, des chercheurs et des laboratoires universitaires sur des sujets variés. D'où l'idée d'une Chaire d'études qu'Éco-mobilier lancera dans la première moitié de son agrément.

4. Digitaliser les services

À l'heure où tout se digitalise et se géolocalise, les nombreux services d'Éco-mobilier se mettent en ligne. Et ce, grâce à une plateforme accessible à tous : aux adhérents et aux partenaires comme aux opérateurs, mais aussi aux utilisateurs des services.

DÉPLOYER UNE PLATEFORME DIGITALE DE SERVICES POUR LES ADHÉRENTS, LES PARTENAIRES ET LES OPÉRATEURS.

LES RÉALISATIONS DU 1^{ER} AGRÉMENT

Qu'il s'agisse de ses adhérents ou de ses partenaires, Éco-mobilier a proposé des services de collecte dès le lancement de son activité. Avec notamment des bennes dédiées aux DEA dans les déchèteries publiques ou chez des distributeurs volontaires. À ces services « de base » se sont peu à peu ajoutés des dispositifs d'accompagnement pour les clients, dans les magasins et les déchèteries. Comme le service « 1 pierre, 2 coups » qui permet aux clients d'une enseigne de meubles d'emprunter une camionnette pour emporter leurs achats chez eux puis de rapporter leurs vieux meubles au magasin.

LES DÉFIS DU NOUVEL AGRÉMENT

La prochaine étape va consister à mettre ces services en ligne plus aisément accessibles sur un portail Web et mobile, et à en développer de nouveaux, comme la géolocalisation des points de collecte sur les sites des distributeurs ou des outils d'autodiagnostic en éco-conception. Mais aussi des échanges dématérialisés avec les partenaires et une base de connaissances sur les marchés, les produits et les matériaux.



Carte de géolocalisation des points de collecte



5. Favoriser l'éco-conception

Encore peu utilisée par certains, l'éco-conception a besoin d'être expliquée et accompagnée pour se développer chez les fabricants et les artisans mais aussi dans les enseignes. Un enjeu auquel Éco-mobilier répond avec des outils de sensibilisation adaptés aux besoins de chacun.

FAIRE CONNAÎTRE ET DÉPLOYER LES OUTILS DE SENSIBILISATION À L'ÉCO-CONCEPTION AUX ENTREPRISES : DU FABRICANT AU DISTRIBUTEUR, DE L'ARTISAN AU GRAND GROUPE INTERNATIONAL.

LES RÉALISATIONS DU 1^{ER} AGRÉMENT

Parce que sa mission est de minimiser l'impact écologique des meubles, Éco-mobilier a constitué depuis 4 ans une base de connaissances unique sur les matériaux, à partir de ses gisements de déchets recyclés et de leur composition. Une richesse qu'Éco-mobilier a voulu partager avec les acteurs opérationnels comme avec ses adhérents. D'où un 1^{er} guide de l'éco-conception publié en 2016 pour faire le point sur les matériaux composant le mobilier aujourd'hui et sur ce qu'ils deviennent, sur ce qui est recyclable et sur les perturbateurs du recyclage. Objectif : aider tous les acteurs à prendre en compte la fin de vie des matériaux dans leurs choix de conception.

LES DÉFIS DU NOUVEL AGRÉMENT

Convaincu que le déchet est une ressource, Éco-mobilier souhaite aujourd'hui accompagner davantage les entreprises dans leurs démarches d'éco-conception pour que la fin de vie des meubles soit prise en compte dès leur création. Aussi, va-t-il développer et déployer tout au long de cette 2^e période d'agrément, des outils de sensibilisation et des solutions d'accompagnement adaptées aux activités de chacun, à ses problématiques et son degré de maturité en éco-conception. S'y ajoutera une plateforme digitale mutualisée, ainsi qu'un espace de travail partagé entre tous les partenaires concernés : centres d'études techniques, clusters d'entreprises, industriels, designers, fab-labs... Tous les adhérents et partenaires qui le souhaitent pourront intégrer cette plateforme afin de partager et d'améliorer ensemble leurs connaissances des marchés, des produits, des déchets collectés et des process de recyclage ou de valorisation.



6. Accroître l'engagement de tous et développer la prévention

Pour que les consommateurs comme les professionnels se mobilisent, il faut non seulement faciliter le don et le tri mais aussi sensibiliser chacun aux enjeux environnementaux. Sans oublier de communiquer en toute transparence sur la façon dont les vieux meubles sont pris en charge.

RENFORCER L'ENGAGEMENT DE TOUS VERS L'OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL DU « ZÉRO ENFOUISSEMENT » DES MEUBLES USAGÉS.

LES RÉALISATIONS DU 1^{ER} AGRÈMENT

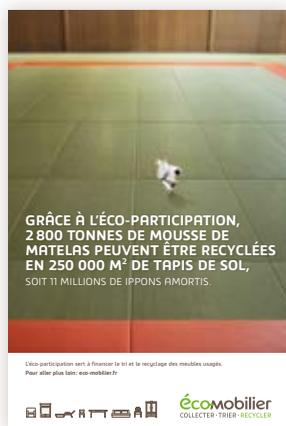
Donner ou jeter ses vieux meubles pour qu'ils soient réemployés, recyclés ou valorisés est loin d'être un geste anodin. C'est un geste fort, qui contribue à leur donner une nouvelle vie et à réduire ainsi leur impact environnemental. Pour aider chaque citoyen à faire ce geste, à mieux comprendre ce qu'est l'éco-participation et à quoi elle sert, donner du sens à son geste, savoir où et comment se débarrasser de ses vieux meubles, puis comprendre ce qu'ils deviennent, Éco-mobilier déploie un réseau de collecte et des services mais aussi diffuse des supports de communication depuis 2015, auprès des collectivités territoriales, des enseignes et des associations.

LES DÉFIS DU NOUVEL AGRÈMENT

Premier et dernier maillon de la chaîne, en tant qu'acheteurs et détenteurs de meubles usagés, les ménages et les professionnels seront les cibles prioritaires de la stratégie de communication d'Éco-mobilier pour ce nouvel agrément. Parce que de leur prise de conscience et de leur engagement dépend le bon fonctionnement du dispositif. Conscience des enjeux sanitaires, environnementaux, sociaux et économiques de la filière et engagement sur les bons gestes comme des solutions.

Ancrée dans l'objectif « ZÉRO enfouissement », cette communication donnera donc à la fois des clés pour comprendre les enjeux et des informations pour choisir les bonnes solutions de collecte, afin d'engager chacun dans le dispositif.

Et pour mieux connaître leurs pratiques comme leurs attentes ou leurs interrogations, Éco-mobilier mènera aussi des enquêtes. Tout en travaillant avec l'ensemble de ses partenaires pour relayer les messages sur la prévention, la collecte, l'éco-conception et les résultats aux niveaux local et national. Avec une charte de messages et des outils pour garantir la cohérence de toutes ces informations et actions.



DÉVELOPPER LA PRÉVENTION EN FAVORISANT LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION.

LES RÉALISATIONS DU 1^{ER} AGRÈMENT

Avec plus de 300 associations impliquées, 360 bennes et 75 000 tonnes de vieux meubles collectées en 2017, dont la moitié ont été réemployés ou réutilisés, l'ESS est aujourd'hui un acteur majeur de l'économie circulaire. Un succès qu'Éco-mobilier doit aux partenariats de qualité pour accroître les gisements pris en charge et pour mieux adapter le mobilier réemployé aux attentes clients. Une formation qualifiante (CQP) a également été mise sur pied pour former les équipes de l'ESS au réemploi et à l'*upcycling* de meubles usagés.

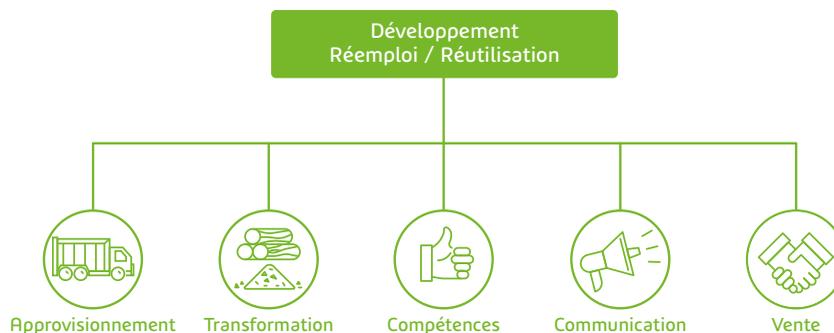


LES DÉFIS DU NOUVEL AGRÈMENT

Dans la continuité du 1^{er} agrément, Éco-mobilier propose d'actionner cinq leviers pour la prévention et le développement du réemploi et de la réutilisation :

1. Développer l'accès à un gisement de qualité, avec pour objectif d'y consacrer 1,5 à 5 % d'ici à 2023 ;
2. Des banques de matériaux de seconde main standardisés et conditionnés, puis mis à la disposition des artisans, artistes et structures de l'ESS ;
3. La formation, avec le déploiement du CQP « Intervenant(e) en revalorisation de mobilier et d'agencement », des aides pour s'équiper des bons outils ainsi que du mécénat de compétences ;
4. Une plus grande visibilité avec une géolocalisation de toutes les structures de l'ESS partenaires et une mise en avant des bonnes pratiques lors des salons ou partages d'expérience ;
5. L'aide à la vente pour aider les structures de l'ESS à mieux comprendre les besoins des consommateurs et adapter leur offre.

Les cinq leviers pour développer le réemploi et la réutilisation



Ce rapport d'activité a été réalisé par Julie Marie. Rédaction : Béatrice Noyère.
Il est imprimé sur du Cyclus Offset, papier certifié FSC, 100 % recyclé

Crédits photographiques et illustrations : François Daburon, Éco-mobilier, Networks by Amaury Poudray, Getty, Smicval du Libournais, iStock, La Redoute, Relajaelcoco, Jean-Philippe Mesguen, Ocitocine / L'imagerie-Films, Yannick Labrousse / Temps Machine, DR.



écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

50, avenue Daumesnil
75012 Paris

0811 69 68 70 Service 0,05 € / appel
+ prix appel

www.eco-mobilier.fr |  [Eco_mobilier](https://twitter.com/Eco_mobilier) |  [Eco-mobilier](https://www.facebook.com/Eco-mobilier)